

DOSSIER DE PRESSE

Séance plénière du lundi 29 juin 2026



gironde.fr



Sommaire

Taxe d'Aménagement 2026 : conjuguer sauvegarde de l'emploi du CAUE33 et politiques environnementales	p4-5
Les satellites départementaux	p6-7
Le Département renforce son engagement contre la pauvreté et les exclusions	p8-10
Le Fonds de solidarité logement au service des ménages les plus fragiles	p11
Canicule : le Département mobilisé pour protéger les girondines et girondins les plus vulnérables	p12-13

Taxe d'Aménagement : sauvegarde de l'emploi du CAUE33 et des politiques environnementales

25%
de part de
TA perçue à
destination du
CAUE33
(15% en
moyenne en
France)

La Taxe d'Aménagement (TA) est un outil de solidarité territoriale qui permet au Département de compenser les effets de l'artificialisation des sols par une protection du patrimoine naturel girondin. Elle finance deux missions complémentaires :

- les Espaces Naturels Sensibles (ENS), pour préserver les équilibres environnementaux,
- le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Gironde, pour améliorer la qualité des projets d'aménagement.

En Gironde, comme ailleurs, les CAUE sont des outils indispensables notamment pour les communes rurales dépourvues de moyens techniques.

L'expertise et l'expérience du CAUE33 sert pleinement les missions de solidarités territoriales du Département ; et qu'à ce titre sa disparition ou dégradation serait dommageable pour l'intérêt général.

En Gironde, une part importante de TA affectée au CAUE33

En Gironde, le Département a instauré la TA au taux de 2,5% applicable sur la surface des aménagements et constructions autorisées. En moyenne seulement 15% de la TA perçue est habituellement fléchée vers les CAUE en France.

Cependant, dès 2025, le Département en connaissance de la situation du CAUE33 et des risques portés sur l'emploi de la structure, a volontairement fixé une part plus importante qu'ailleurs reversée au CAUE33.

Cette année encore, la part de la TA reversée au CAUE33 restera préservée à hauteur de 25%.

1,3 M€
montant
plancher pour
le CAUE33

Versement d'un montant plancher pour le CAUE33

Par ailleurs, dans le contexte actuel de crise de la construction, puis d'un décalage de recouvrement lié à la réforme de la taxe et de difficultés pour l'Etat à la percevoir, le Département n'aura finalement perçu que 4,7 millions d'euros de TA, contre les 12 à 15 millions d'euros projetés par l'Etat en 2025.

Dans une hypothèse renouvelée où le rendement de la taxe enregistrerait

131 ENS girondins

75 zones de préemption d'espaces naturels sensibles en Gironde

des évolutions défavorables, **le Département garantirait au CAUE33 le versement d'un montant plancher de 1 300 000 €** afin d'assurer la continuité des services publics rendus par la structure pour l'année.

La TA finance la principale compétence environnementale du Département

La baisse de la TA perçue impacte lourdement les moyens consacrés aux Espaces Naturels Sensibles et les ressources allouées aux associations et structures environnementales partenaires.

En effet, le reste de la part de la TA perçue par le Département, est déployée à destination de la politique « Espaces Naturels Sensibles de la Gironde » qui constitue l'axe central de la compétence environnementale du Département.

Ainsi, la collectivité maintient une ambition forte pour financer des actions de protection de la biodiversité, du patrimoine naturel et du paysage.

Cela se traduit par

- **la gestion de 131 ENS girondins** (56 ENS départementaux couvrant 4076,74 hectares, 26 ENS propriétés du Conservatoire du Littoral pour 6390 hectares et 49 ENS appartenant à des collectivités pour 1009,76 hectares) ;
- **l'acquisition d'espaces naturels sensibles en développant les Zones de Préemption des Espaces Naturels Sensibles (75 ZPENS à ce jour) ;**
- **le soutien aux Réserves Naturelles, aux Parcs Naturels Régionaux ainsi qu'aux syndicats sur la ressource en eau et au Conservatoire Botanique.**

Lorsqu'il est plus que jamais nécessaire de cultiver la fraîcheur, de faire baisser la température globale, le Département continuera de prendre sa part, dans le cadre de ses missions de protection de l'environnement essentielles à la santé humaine et environnementale.

Les satellites départementaux

Réflexion globale de la politique culturelle départementale

1,8 M€
subvention
à destination
de l'iddac

La participation du Département au financement de l'iddac, agence culturelle du département de la Gironde est maintenue à la baisse en 2026 à hauteur de 1 800 000 €, contre 2 085 569 € en 2025, soit -13,7%.

Cette participation permettra de garantir un accompagnement des acteurs culturels des territoires.

Par ailleurs, le Département engage une réflexion globale sur l'évolution de ses actions culturelles, en associant l'ensemble de ses opérateurs et services concernés (Biblio.Gironde, les Archives départementales, la Direction de la culture et l'iddac).

L'objectif est de construire une nouvelle politique culturelle cohérente, accessible et adaptée aux enjeux des territoires, favorisant l'accès de toutes et tous à la culture, essentielle aux autres actions publiques de solidarité.

Redirection de la politique touristique départementale dès 2026

1,2 M€
subvention
à destination
de Gironde
Tourisme

Dans le cadre des arbitrages liés à la mise en œuvre du Plan de Retour à l'Equilibre, le Département a réduit depuis 2023 les subventions de Gironde Tourisme.

Ces baisses consécutives ont conduit Gironde Tourisme à annoncer la dissolution de l'association et la cessation des activités au 31 décembre 2026.

Dans ce contexte de redirection des politiques départementales le Département a également décidé de suspendre sa politique touristique à partir de 2027.

Pour cette dernière année de fonctionnement de la structure, Gironde Tourisme centrera son activité sur les actions suivantes :

- Observation au service des territoires avec la finalisation de l'enquête des clientèles régionales.
- Accompagnement du réseau des offices de tourisme (classement, démarche qualité).
- Soutien des professionnels de la filière cinéma.
- Appui à la qualification des offres et animation de la marque oenotouristique « Bordeaux Wine Trip ».
- Animation du réseau des acteurs du vélo et développement des aires de services vélo.
- Valorisation pour la filière patrimoine des parcours Terra Aventura, des pistes de Robin et animation du réseau des sites remarquables les Iconiques en Gironde.

- Promotion pour la filière randonnée du chemin d'Amador GR81 et des balades à roulettes.
- Accompagnement des professionnels dans les démarches de tourisme solidaire, accessible et durable

Gironde Tourisme s'attachera à identifier les modalités de reprise et de poursuite des actions prioritaires avec l'ensemble des partenaires touristiques - collectivités, communes et associations — afin de garantir la continuité des dynamiques utiles aux territoires.

Ainsi, pour assurer cette transition, après avoir reçu en décembre 2025 un premier acompte de 620 335 €, une subvention de fonctionnement de 1 200 000 € est proposée au vote pour Gironde Tourisme qui assurera encore en 2026 la politique touristique départementale. Le solde de la subvention d'un montant de 240 000 euros sera votée en septembre 2026.

Une redirection de la politique départementale en matière d'appui aux territoires

La redéfinition de l'ingénierie départementale en cours, dont une partie est portée par Gironde Ressources, prévoit la réintégration de ses agents et la dissolution de l'établissement public à caractère administratif (EPA) qui sera proposée après l'installation du nouveau Conseil d'administration.

La nouvelle offre d'ingénierie aux territoires, actuellement en cours de définition sera présentée aux maires au 3e trimestre 2026.

Afin d'accompagner la fin des activités de l'agence, et lui permettre d'honorer ses charges de fonctionnement l'agence a bénéficié de plusieurs acomptes : 187 500 € en janvier 2026, 125 000 € en mars 2026, puis d'un nouvel acompte à hauteur de 37 500 € en juin 2026.

Le Département renforce son engagement contre la pauvreté et les exclusions

3,4 M€
au titre du volet
solidarités

Dans le cadre du Contrat Local des Solidarités (CLS) 2024-2027, signé avec l'État, **le département de la Gironde poursuit une politique contractuelle au bénéfice de la lutte contre la pauvreté, de l'insertion, de prévention des inégalités et d'accompagnement des publics les plus fragiles.**

4,3 M€
au titre du volet
insertion et
emploi

Au-delà des financements, le CLS constitue un véritable levier permettant de renforcer des politiques départementales déjà engagées, de développer des partenariats au service des Girondines et des Girondins les plus vulnérables et de **développer des réponses concrètes, innovantes et partenariales face aux nouvelles formes de précarité.**

Qu'il s'agisse de protéger les jeunes enfants, d'accompagner les familles vulnérables, de favoriser l'accès aux droits ou de lutter contre la précarité énergétique, **le Département fait le choix d'une politique de solidarité fondée sur la prévention, l'aller-vers et la coopération avec les acteurs du territoire.** Pour 2026, la nouvelle contractualisation du CLS permettra, en plus du budget alloué par le Département, la mobilisation de financements de l'État :

- 1, 4M€ de l'Etat au titre du **volet solidarités**, avec 1,6M€ de budget du Département et 400 000 € du FSE soit **3,4M€** ;
- 1, 43M€ de l'Etat au titre du **volet insertion et emploi**, avec 1,875M€ de budget du Département et 1,074M€ d'autres co-financements (FSE+, etc.) soit **4,3M€**.

Les actions pour développer les solidarités

Le volet solidarité comprend au total 14 actions départementales qui mobilisent au quotidien les agents du Département en charge de l'insertion et de l'inclusion, des collèges, de l'environnement, de la prévention, de la protection de l'enfance, de la santé et de la jeunesse :

- Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance ;
- Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits ;
- Construire une transition écologique et solidaire ;

Sur le volet « solidarités », pour une enveloppe engagée par le Département sur son propre budget de 1,6M€ le soutien de l'Etat dans le cadre du CLS 2026 s'élève à 1,4 M€ et 400 000€ du Fonds social européen (FSE).

Parmi les priorités de 2026, **le Département fait de la protection des femmes isolées enceintes ou avec un enfant de moins de trois ans un axe majeur de son engagement.**

- A ce jour, le Département exerce sa compétence de façon pleine et entière et va au-delà. Depuis des années, par souci de préserver la dignité humaine et de répondre à l'urgence sociale, le département de la Gironde héberge des familles qui relèvent de la pleine compétence de l'Etat. **En 2025, 202 familles étaient encore hébergées à l'hôtel par le Département, représentant 542 enfants concernés.** Le CLS permettra le financement d'un **poste de coordonnateur dédié aux parcours d'hébergement d'urgence.** Cela permettra de réduire les délais de mise à l'abri, fluidifier l'accès aux solutions d'hébergement et de logement, mieux accompagner les familles vers leurs droits et l'insertion, renforcer la coopération entre les acteurs de l'urgence sociale. L'objectif est désormais de réduire durablement ces situations grâce à un accompagnement plus coordonné et plus réactif.
- **avec une nouvelle offre d'hébergement plus digne et plus protectrice en transformant son offre d'hébergement d'urgence avec l'ouverture du Centre d'Hébergement d'Urgence d'Artigues-près-Bordeaux,** spécialement conçu pour accueillir des femmes isolées avec leurs jeunes enfants. Ce nouvel équipement permet d'accueillir jusqu'à 30 familles simultanément en proposant un accompagnement global assuré par des travailleurs sociaux, un psychologue et une équipe éducative et de préparer l'accès au logement autonome, à l'emploi, aux soins et aux droits sociaux. Cette nouvelle organisation marque une évolution importante : passer d'une logique de mise à l'abri à une véritable logique de parcours vers l'autonomie.

Autre priorité pour 2026, la lutte contre la précarité énergétique grâce au maintien du dispositif SLIME pour repérer les ménages en situation de précarité énergétique et les accompagner vers des solutions durables.

En 2025, ce sont 1001 ménages accompagnés dans les territoires qui ont bénéficié de 428 interventions de la Fondation pour le logement des défavorisés, des Compagnons Bâisseurs et de l'association Le Lien en libournais.

Les actions en faveur de l'insertion et de l'emploi

Ce sont ici 18 actions qui sont retenues et priorisées en 2026 avec la volonté de :

- poursuivre les chantiers engagés pour finaliser le déploiement de la réforme France Travail et de la loi pour le plein emploi ;
- promouvoir et renforcer les actions contribuant au processus d'accompagnement rénové des allocataires du RSA ;
- maintenir à minima le développement de solutions d'insertion renforcées à l'échelle territoriale.

Sur le volet « insertion et emploi », pour une enveloppe engagée par le département sur son propre budget de 1,875M€ le soutien de l'Etat dans le cadre de contrats dédiés aux allocataires du RSA s'élève à 1,438 M€ soit une baisse de 26,6 % de la part de l'Etat par rapport à 2025.

Face à cette contrainte budgétaire, le Département a fait le choix d'une stratégie responsable consistant à concentrer les moyens disponibles sur les priorités suivantes en faveur de l'insertion des allocataires du RSA.

1200 parcours individualisé et intensif pour les allocataires du RSA

- **Sécuriser la mise en œuvre des «communs numériques» avec France Travail** afin de fiabiliser les échanges de données et faciliter la mise en œuvre opérationnelle de la réforme pour le plein emploi. Il est en effet primordial de veiller à un total interfaçage entre le Système d'Information de France Travail et celui du département garant d'un partage réel des données nécessaires à la facilitation et au suivi des allocataires du RSA
- **Prioriser les parcours d'accompagnement intensifs**, qui concernent les publics les plus éloignés de l'emploi. Ces parcours constituent le principal levier pour mettre en œuvre la réforme RSA sur les territoires en prenant mieux en compte les besoins des personnes les plus éloignées de l'emploi. **Cette année le Département a souhaité expérimenter la mise en place de Parcours d'accompagnement Intensif sociaux au sein des équipes sociales du Département directement en MDS.** Cela est rendue possible par le financement d'une formation à destination d'un certain nombre de travailleurs sociaux à la méthode d'accompagnement des parcours d'insertion (MAPPI) combiné avec l'expérimentation, sur les deux PTS du Libournais et de la Haute Gironde, d'une fonction d'infirmier insertion.
- **Préserver les actions structurantes destinées aux publics les plus fragiles, notamment sur les problématiques de santé, de handicap, d'apprentissage du français, de mobilité et d'accès à l'emploi.**

A noter ainsi que **plus de 1 200 allocataires du RSA, se verront proposer en 2026 des parcours individualisés et intensifs favorisant le retour à l'emploi et la levée des freins à l'insertion.** Ils s'appuient sur une approche combinant accompagnement professionnel, santé, mobilité, parentalité et accès aux droits, **en lien avec les acteurs de l'insertion girondine (Edea'access, Transfer, les Missions locales, les PLIE de Gironde et la Plateforme des travailleurs indépendants).**

De fait, le Département est pleinement engagé dans la mise en œuvre de la Loi Plein Emploi et de la réforme RSA en faisant le choix de préserver les parcours les plus structurants pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Le Département est particulièrement vigilant quant aux publics présentant les freins les plus lourds (santé, handicap, maîtrise du français, précarité sociale).

Le FSL au service des ménages les plus fragilisés

Le Groupement d'Intérêt Public Fonds de Solidarité Logement de Gironde (FSL 33), fondé par le Département qui associe Bordeaux Métropole et la CAF, accompagne les ménages en difficulté pour accéder à un logement ou s'y maintenir durablement. Il contribue également à prévenir les expulsions et la précarité énergétique, notamment en période de canicule ou de grand froid.

9945
aides
financières

926
aides pour le
maintien dans
le logement

2,4 M€
prévus en 2026
pour le droit
au logement et
l'accompagne-
ment des plus
vulnérables

Des aides financières et un accompagnement social

Le FSL 33 finance les dépenses liées à l'accès au logement (dépôt de garantie, caution, premier loyer...) ainsi qu'à la prévention des expulsions (impayés de loyers, de charges, d'énergie ou d'eau). Il propose également un accompagnement social pour aider les ménages à sécuriser leur parcours résidentiel.

En 2025 :

- 9 945 aides financières accordées
- 2 425 aides pour l'accès au logement pour un montant de 885 378 €
- 926 aides pour le maintien dans le logement pour un montant de 912 052 €
- 4 483 aides énergie pour un montant de 2 359 488 €
- 236 accompagnements post-relogement réalisés
- 129 diagnostics de précarité énergétique (voir page 10 « précarité énergétique »)

Zoom : précarité énergétique et canicule

Sur Bordeaux Métropole, l'équipe sociale du FSL intervient en priorité auprès des publics fragilisés, et notamment ceux pour lesquels la maîtrise des charges énergétiques et locatives constitue un enjeu majeur. **En 2025, les travailleurs sociaux ont réalisé 129 diagnostics, soit une hausse de 24% par rapport à 2024.**

Depuis 2023, cette mission est en augmentation constante (+45%). Les diagnostics réalisés en 2025 concernent de plus en plus le parc locatif public, soit 22 points de plus qu'en 2024. **La forte proportion de familles monoparentales et personnes isolées, souligne que ce public est plus souvent exposé à la précarité énergétique.** 65% des diagnostics sont réalisés auprès de ménages ayant au moins un enfant. Près de 60% des ménages rencontrés disposent de ressources issues de minimas sociaux ou sont en situation de fragilité économique (RSA, AAH, Indemnisation chômage).

Hors Bordeaux Métropole cette intervention se fait dans le cadre du dispositif SLIME 33 dont le FSL est co-pilote.

Un engagement pour le droit au logement et l'accompagnement des plus vulnérables renouvelé

2 700 500 € ont été consacrés par le Département en 2025 à cette politique essentielle et 2 484 000 € sont prévus pour 2026.

Canicule : le Département mobilisé pour protéger les girondines et girondins les plus vulnérables

Face à l'épisode caniculaire, le Département de la Gironde a activé plusieurs dispositifs pour protéger les Girondines et les Girondins les plus exposés aux fortes chaleurs.

La Gironde compte 21 681 bénéficiaires de l'APA, 153 000 personnes disposant d'un droit ouvert à la MDPH et 5 645 enfants relevant de l'ASE, dont 1 245 en situation de handicap.

Des actions immédiates

Des lieux frais ont été ouverts dans plusieurs sites départementaux, notamment certaines Maisons départementales des solidarités (MDS) et les Archives départementales, qui ont accueilli des élèves des écoles primaires à la demande de la Ville de Bordeaux.

La hausse de fréquentation des zones de baignade au Domaine départemental d'Hostens a été anticipée les 20 et 21 juin, avec un élargissement des horaires de surveillance en mobilisant des maîtres-nageurs une semaine avant la date prévue. Cette mesure a permis à près de 3 500 personnes de profiter du site en toute sécurité.

Un accompagnement des personnes âgées renforcé

A partir du niveau orange canicule et pendant toute la durée de l'alerte, une heure supplémentaire d'aide à domicile, intégralement financée par le Département, est accordée aux bénéficiaires isolés de l'APA lorsque leur situation le nécessite.

Les services d'aide à domicile sont informés dès le début de l'alerte canicule de la possibilité de mettre en œuvre cette heure supplémentaire auprès des bénéficiaires de l'APA répondant aux critères définis par le Département, mais également auprès de toute personne qu'ils identifient comme particulièrement vulnérable.

Entre le 20 juin et le 26 juin 2026, 98h45 heures « canicule » ont été utilisées pour 154 bénéficiaires, déclarées par 42 Services d'Aide à Domicile.

Une cellule d'écoute dédiée

Une cellule d'écoute canicule est joignable au 05 56 99 66 99 (de 9 h à 17 h 15), avec la mobilisation d'un médecin autonomie pour accompagner les habitants et les professionnels.

En cas de situation urgente, des aides peuvent être déclenchées rapidement, notamment une APA d'urgence ou une Prestation de compensation du handicap (PCH), lorsque les critères sont réunis. Des visites à domicile auprès des personnes les plus vulnérables.

Contacts presse

Typhaine CORNACCHIARI

06 18 18 22 44

typhaine.cornacchiari@gironde.fr

Marie-Hélène POPELIER

06 22 26 69 72

m.popelier@gironde.fr

Anne-Gaëlle MCNAB

06 14 50 03 63

anne-gaëlle.mcnab@gironde.fr

Adrien MONTIEL

06 01 11 07 39

a.montiel@gironde.fr